

# Programme de financement direct – Mobilité automobile Maroc

Lieu :  
Maroc

Identifiant du Projet :  
55229

Secteur d'activité :  
Industries manufacturières et Services

Public/privé :  
Privé

Catégorie environnementale :  
B

Date de décision sur l'approbation :  
13 août 2024

Statut :  
**Approuvé**

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise :  
13 août 2024

*Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD. »*

## Description du Projet

Octroi d'un prêt d'un montant maximal de 15 millions d'euros à Tuyauto S.A. (« Tuyauto » ou la « Société »), qui sera rétrocédé à Tuyauto New Mobility, filiale à 100 % de la Société, et qui servira à financer la nouvelle usine de cette dernière consacrée aux composants destinés à l'électromobilité (le « Projet »).

## Objectifs du Projet

Le Projet soutient la construction d'une nouvelle installation industrielle dédiée aux composants destinés à l'électromobilité.

## Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 63

L'impact sur la transition découle des qualités « compétitive » et « verte ».

Le Projet permettra à Tuyauto i) d'entrer dans le segment de l'assemblage des structures tubulaires destinées aux voitures électriques en se lançant dans le soudage et l'assemblage pour divers équipementiers et ii) de renforcer sa position au Maroc en s'intégrant plus étroitement dans les chaînes de valeur orientées vers l'exportation des principaux équipementiers.

Le Projet a pour objectif d'atteindre un ratio d'au moins 60 % pour la transition vers une économie verte (TEV) grâce à des dépenses d'investissement destinées à une nouvelle usine automobile dédiée en grande partie aux composants pour l'électromobilité. Il s'agira principalement de fabriquer par soudage et assemblage les structures tubulaires destinées aux voitures électriques. Cette usine obtiendra la certification EDGE en raison de ses caractéristiques en matière de durabilité.

## Client

TUYAUTO SA

Tuyauto S.A. (« Tuyauto » ou la « Société ») est un équipementier automobile marocain de premier rang détenu à 100 % par la famille Laghrari, famille marocaine réputée engagée dans l'industrie automobile depuis les années 1960.

## Financement de la BERD

15 000 000,00 euros

Prêt de premier rang de 15 millions d'euros à la Société.

## Coût total du Projet

Le coût total de ce programme d'investissement sera financé par une augmentation de capital, des prêts d'actionnaires et des flux de trésorerie générés en interne.

## Additionnalité

Elle résulte de la structure financière, la BERD offrant un financement intéressant en euros, et de l'établissement de normes en aidant le Client à obtenir une certification de bâtiment durable et un audit énergétique.

## Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (PES 2019). Les impacts environnementaux et sociaux (E&S) associés à la construction et à l'exploitation d'une usine de production de pièces automobiles sont facilement identifiables et seront gérés par la mise en œuvre d'un Plan d'action environnemental et social (PAES). La Banque connaît déjà le Client, qui met en œuvre le PAES de manière satisfaisante jusqu'à présent. Des vérifications préalables ont été réalisées en interne au titre de la diligence raisonnable en étudiant un questionnaire

et l'ensemble des informations fournies par le Client, ainsi qu'à l'aide d'un ensemble de questions-réponses de suivi avec la direction.

Les vérifications réalisées par le Département de l'environnement et de la durabilité au titre de la diligence raisonnable ont permis de conclure que le Client a la capacité de structurer le Projet conformément aux Exigences de performance (EP) de la BERD. Tuyauto a mis en place des normes rigoureuses à l'échelle de l'entreprise, assorties de systèmes certifiés pour la gestion environnementale et la qualité, ainsi que de procédures relatives aux ressources humaines, à la santé et à la sécurité au travail et à la gestion des fournisseurs. Le Client devra transmettre ses procédures aux entrepreneurs et aux sous-traitants, le cas échéant, et assurera une supervision supplémentaire pendant la construction afin de garantir une mise en œuvre adéquate de ces procédures. Un mécanisme de règlement des griefs accessible aux travailleurs sera mis en place pour le nouveau site et étendu aux entrepreneurs et aux sous-traitants. Tuyauto renforcera son système actuel de gestion des fournisseurs afin de repérer les cas potentiels de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en métaux.

Conformément à la politique de l'entreprise, le Client fixera des objectifs annuels en matière d'énergie, d'eau et de déchets sur le site. Des systèmes de gestion de l'énergie et des déchets seront mis en place sur le site afin d'atteindre ces objectifs. Le Client élaborera un programme en faveur de l'économie circulaire pour son approvisionnement en métaux, en assurant le recyclage des déchets et en s'approvisionnant, dans la mesure du possible, en métaux recyclés.

Tuyauto appliquera son système complet de gestion de la santé et de la sécurité au travail sur le nouveau site et élaborera un programme de formation à l'intention des employés. Pour la phase d'exploitation, un Plan d'intervention d'urgence sera mis au point, comme le prévoit le PAES. Le Client a engagé le processus d'acquisition du terrain situé dans la zone industrielle ; aucun déplacement physique ou économique n'est envisagé.

Le Client établira une cartographie des différentes parties prenantes des projets et élaborera un plan de participation conforme à la politique de communication de l'entreprise et à l'EP 10 de la BERD. Le mécanisme externe de règlement des griefs existant sera étendu au nouveau site. Tuyauto inclura les données de performance E&S dans ses rapports publics.

Un PAES a été élaboré et sera convenu avec le Client avant la signature. La Banque se chargera du suivi des performances E&S du Projet et de la mise en œuvre du PAES au moyen de l'examen des rapports environnementaux et sociaux annuels, ainsi que des échanges avec la Société si nécessaire.

## **Coopération technique et financement sous forme de subvention**

Le Projet bénéficie d'une garantie et d'une coopération technique par le Fonds européen pour le développement durable (FEDD) dans le cadre du Programme de garantie pour la résilience des municipalités, des infrastructures et de l'industrie.

Ce programme contribue aux économies en transition dans les pays du voisinage méridional et oriental de l'UE, en soutenant les investissements durables dans les infrastructures des villes vertes, l'écologisation des chaînes logistiques, l'efficacité énergétique et les transferts de technologies vertes dans les processus industriels, les opérations commerciales et les bâtiments.

## Contact au sein de l'entreprise

Moulay Mustapha Laghrari  
laghrari@tuyauto.ma

## Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

13 août 2024

## Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

## Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : [projectenquiries@ebrd.com](mailto:projectenquiries@ebrd.com)

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : [procurement@ebrd.com](mailto:procurement@ebrd.com)

## Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

## Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique [compliance@ebrd.com](mailto:compliance@ebrd.com). Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

## Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

## Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse [ipam@ebrd.com](mailto:ipam@ebrd.com) afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.